

Séance du 13 juin 2023

Suite à la convocation du 2 juin 2023 pour une réunion de conseil municipal au 9 juin 2023, il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

L'an deux mil vingt-trois le 2 mai à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames BEGNY Morgane, GODBILLOT Isabelle, Messieurs JORGE Dominique, MANCIER Bruno, FREMEAUX Jean-Jacques

Absents excusés : BAILLY Franck, DERENDINGER-BLATT Nicolas, CABOUILLET Dominique, BETTON Marie (pouvoir donné à Isabelle GODBILLOT), PROLA Hasina (pouvoir donné à Dominique JORGE),

Secrétaire de séance : Madame Isabelle GODBILLOT

En l'absence du Maire et de son Adjointe, il est désigné un Président de Séance.

Monsieur Jean Jacques FREMEAUX a été désigné en tant que Président de séance.

Monsieur le Président de séance passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Délibération concernant la désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs
- Délibération concernant la demande de subvention du Pole Scolaire de l'Ardre pour le voyage scolaire
- Questions diverses

En l'absence de Madame Marie BETTON, il est procédé au retrait de la délibération concernant la demande de subvention du Pole scolaire pour le voyage scolaire.

I – DELIBERATION

Délibération concernant la désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Le Président de séance indique la nécessité de désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023.

Après avoir passé au vote à bulletin secret, il a été constaté :

Délégué titulaire : Franck BAILLY

1^{er} délégué suppléant : Marie BETTON

2^e délégué suppléant : Morgane BEGNY

3^e délégué suppléant : Jean Jacques FREMEAUX

Ils ont accepté le mandat.

Un procès-verbal a été établi et signé.

II- INFORMATIONS

Monsieur FREMAUX constate qu'un article sur le cabaret des oiseaux est paru dans la revue de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Il déplore que le conseil municipal ne soit pas averti.

Pas d'autres questions.

Fin de séance 19h45

GODBILLOT Isabelle

BEGNY Morgane

JORGE Dominique

MANCIER Bruno

FREMEAUX Jean Jacques